

**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2025**

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Accès au grade de **adjoint technique territorial principal de 1ère classe**

Le Maire de Beuzeville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme BATHO Marilyne , adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 08 par ancienneté	1	01/01/ 2025 Favorable
Mme BEHEYDT Christine , adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 09 par ancienneté	2	01/01/ 2025 Favorable
Mme BENTOT Maryline , adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 09 par ancienneté	3	01/01/ 2025 Favorable
Mme BILLARD Catherine , adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 09 par ancienneté	4	01/01/ 2025 Favorable
Mme FLAMBARD Sandrine , adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 10 par ancienneté	5	01/01/ 2025 Favorable
Mme HORVAT Sabrina , adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 09 par ancienneté	6	01/01/ 2025 Favorable
Mme LEFORT Chantal , adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 10 par ancienneté	7	01/01/ 2025 Favorable
Mme MADEIRA Sylvie , adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 09 par ancienneté	8	01/01/ 2025 Favorable
Mme PRENTOUT Corinne , adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 09 par ancienneté	9	01/01/ 2025 Favorable
M. SAMSON Sébastien , adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 09 par ancienneté	10	01/01/ 2025 Favorable

Total promouvables : 10
Nombres d'hommes : 1
Nombre de femmes : 9

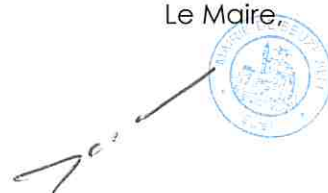
Total promus : 10
Nombres d'hommes : 1
Nombre de femmes : 9

Article 2 : Le Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Beuzeville, le 18 février 2025

Le Maire

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the coat of arms of Beuzeville and the text "MAIRIE DE BEUZEVILLE" and "1871".